

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-34, en date du 15 octobre 2020, attribuant le marché n° 19006 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 02 : gros œuvre, à la société MULTI BAT - 6 rue de la Gillière 57140 NORROY LE VENEUR, pour un montant de 422 063,98 € HT,

Considérant la demande de travaux modificatifs,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer un avenant N° 1 au marché n° 19006 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 02 : gros œuvre, attribué à la société MULTI BAT - 6 rue de la Gillière 57140 NORROY LE VENEUR, pour les travaux modificatifs,

**Article 2** : que le montant de cet avenant est fixé à 1 774,20 € H.T., portant le montant total du marché de 422 063,98 € à 423 838,18 € H.T.

Rombas, le 15 septembre 2023  
Affichage au siège le 19 SEPT 2023



Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Lionel FOURNIER



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE  
ARRIVÉE

- 9 OCT. 2023

BUREAU DU COURRIER

**Préfecture de la Moselle**  
**Direction de la Citoyenneté**  
**et du Contrôle de Légalité**  
**9, Place de la Préfecture**  
**57 034 METZ**

### BORDEREAU D'ENVOI

N/Réf. DGS / MSL  
 03 87 58 32 32  
[accueil@portes-de-lorne.fr](mailto:accueil@portes-de-lorne.fr)

Désignation des pièces	Nbre d'ex.	Observations
<p>Comme convenu par téléphone avec Monsieur DE ROSSI, et dans l'attente de la réception du certificat de Monsieur SADOCCO, Président nouvellement élu du Syndicat Mixte, veuillez trouver ci-joint :</p> <p><u>La décision du Président :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DP2023-37 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 08.</li> <li>- DP2023-38 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 05.</li> <li>- DP2023-39 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 02.</li> <li>- DP2023-40 relative à la signature de l'avenant 2 au marché 19006 du lot 09.</li> <li>- DP2023-41 relative à la DC4 modificatif du marché de travaux concernant la création de la nouvelle voie sur le site des Portes de l'Orne.</li> <li>- DP2023-42 relative à la mise à disposition des locaux du Cap' Orne.</li> </ul>	<p>1 ex.</p> <p>1 ex.</p> <p>1 ex.</p> <p>1 ex.</p> <p>1 ex.</p> <p>1 ex.</p>	<p>Pour attribution, au titre du Contrôle de Légalité.</p> <p>En vous remerciant de bien vouloir nous retourner le présent bordereau, visé par vos services.</p>

Rombas, le 05 octobre 2023

Pour le Président,  
 Le Directeur Général des Services,

- 9 OCT. 2023  
 ARRIVÉE  
 CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ



Alain LOGNON